



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

2023

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Grande crèche La Coccinelle
- Micro-crèche Les Loupiots

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

- 1.1. PRESENTATION DU RAPPORT
- 1.2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT
- 1.3. LES EAJE
 - 1.3.1. Présentation des EAJE
 - 1.3.2. Les types d'accueil proposés
 - 1.3.3. L'attribution des places
- 1.4. LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES AUX EAJE
 - 1.4.1. Les effectifs des EAJE
 - 1.4.2. Les formations
 - 1.4.3. L'accueil des stagiaires
- 1.5. LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

- 2.1. LES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT
- 2.2. LES FERMETURES ANNUELLES
- 2.3. LA TARIFICATION
- 2.4. LES DONNEES D'ACTIVITES
- 2.5. LES BILANS ET COMPTES DE RESULTAT

3. LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE

- 3.1. LES PROJETS D'ETABLISSEMENT
- 3.2. L'EVALUATION DE LA SATISFACTION
- 3.3. LES AXES ET PROJETS DE L'ANNEE

1. PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT

Ce présent rapport a été rédigé par les directrices des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, en collaboration avec la Chef de service EJAÉ.

Il couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés sur le territoire sont les suivants :

La Grande Crèche « La Coccinelle », située 5 Rue de la Berchère à Nuits-Saint-Georges
La Micro-Crèche « Les Loupiots », située 13 Rue des Cheneteaux à Saulon-La-Rue

1.2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Suite à l'appel d'offre, dans le cadre de sa compétence Petite Enfance et par décision du conseil communautaire, la Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges a fait le choix de confier la gestion et l'exploitation des EAJE du territoire à la Fédération ADMR de Côté d'Or.

Un contrat de Délégation de Service Public a été signé pour cinq ans, soit pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2028.

1.3. LES EAJE

1.3.1. Présentation des EAJE

→ **La Grande Crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges**

La Grande Crèche « La Coccinelle » est située sur la commune de Nuits-Saint-Georges.

Elle offre 50 places aux enfants âgés de 2 mois et demi à 5 ans.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h00.

En lien avec le décret du 31 août 2021 sur la réforme des modes d'accueil, la capacité d'accueil en surnombre est désormais fixée à 115% de la capacité d'accueil théorique. La grande crèche peut alors accueillir jusqu'à 58 enfants simultanément.

Les locaux et l'organisation dans l'espace

L'établissement est spacieux et bien aménagé. Du matériel collectif et innovant vient enrichir les équipements chaque année ; le château gonflable, jeu collectif, peut être installé autant dans les espaces intérieurs qu'extérieurs, favorisant pleinement les jeux moteurs.



L'espace nommé « Galerie » (large couloir central qui dessert tous les secteurs) est ouvert à tous, permettant l'accueil des parents et des enfants, pour circuler, s'installer et passer du temps dans ce lieu collectif. Cet espace est exploité quotidiennement, pour des temps de jeux décloisonnés, les « Portes Ouvertes » en inter-unités. Cela favorise les rencontres entre enfants, d'unités et d'âges différents. Cela apporte aux enfants une ouverture sociale et une liberté d'échanges avec l'ensemble des personnes de l'établissement (avec les autres enfants et professionnelles de tous les secteurs).



La Galerie est également un espace d'accueil des familles, équipée d'assises, de tables d'habillage, de vestiaires et casiers à disposition des parents. C'est un lieu d'échanges avec les professionnelles et de rencontres entre familles.

L'accueil est organisé en 2 secteurs, « PETITS » et « GRANDS », comprenant chacun 2 unités Papillons et Libellules pour les Petits, Lucioles et Cigales pour les Grands, mixant l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

Tableau de répartition en termes de nombre de places :

Unités	Âges des enfants	Nombre de places	Accueil en surnombre / places d'urgence
1 ^{ère} Unité secteur PETITS (Papillons)	2 mois ½ - 10 mois	10	2
2 ^{ème} Unité secteur PETITS (Libellules)	8 à 10 mois - 18 mois	12	2
1 ^{ère} Unité secteur GRANDS (Lucioles)	18 à 20 mois - 5 ans	14	2
2 ^{ème} Unité secteur GRANDS (Cigales)	18 à 20 mois - 5 ans	14	2
TOTAL		50 places	8

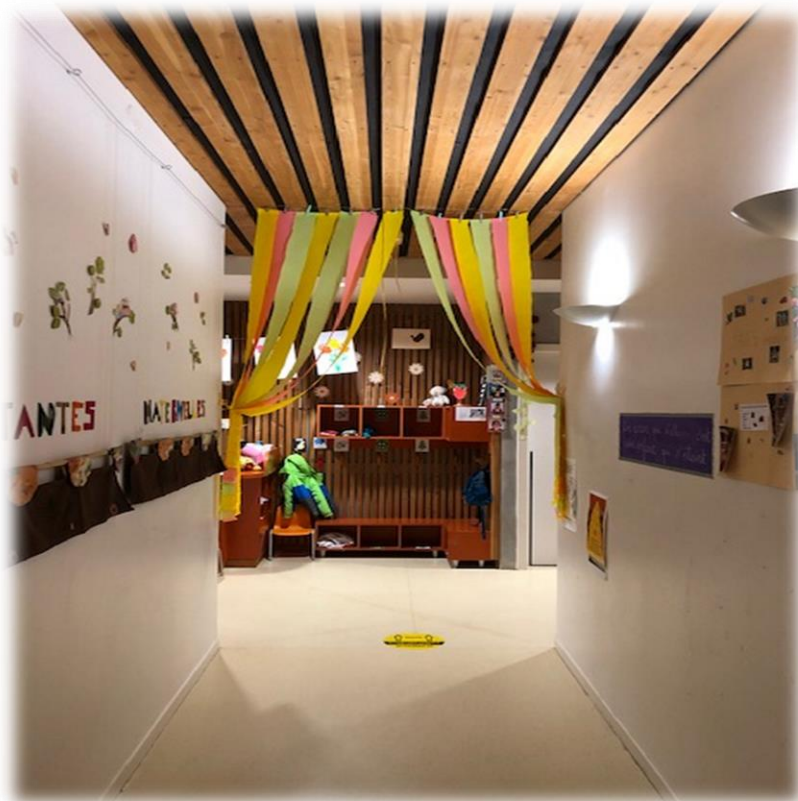
La répartition des enfants dans les différentes unités se fait selon leur année de naissance, mais également grâce à l'appréciation de l'équipe encadrante de chaque unité. Cette analyse permet des passages dans les unités supérieures lorsque les capacités de l'enfant le permettent. Cette démarche favorise une bonne répartition des enfants selon leurs progrès individuels.

Les espaces sont aménagés en lien avec les projets d'accueil et éducatif, adaptés aux besoins des enfants et à leurs âges. Ci-après, la visite guidée en images.

Espaces mutualisés avec le Relais - salle de jeux : espace de motricité, piscine à balles et jeux symboliques



Entrée principale de l'établissement, là où se trouvent les bureaux de Direction afin d'être en permanence à disposition des familles et des équipes éducatives encadrantes.



Salle de restauration, qui sert aussi de salle d'ateliers-cuisine, ateliers de manipulation de pâte à sel, à modeler pour créer et développer la motricité fine



Espace extérieur côté cour équipé de jeux fixes et disposant d'un local à vélos, poussettes, ballons



Espace extérieur côté jardin

Secteur Grands : unité des Cigales et des Lucioles



Secteur Petits : unité des Libellules

L'unité d'accueil dispose d'un espace de motricité complet facilitant l'acquisition de la marche, le déplacement des petits vers l'exploration...



Secteur PETITS : unité des Papillons

L'unité est ouverte directement sur l'espace extérieur réservé aux tout-petits, leur permettant de découvrir la nature, les éléments naturels (herbe, insectes...) à proximité de leur espace d'accueil.



Espace extérieur réservé aux bébés, aux enfants non marcheurs

L'établissement fonctionne conformément :

- à la réglementation en vigueur, des décrets du 1^{er} Août 2000, du 20 février 2007, du 07 juin 2021 et du 30 août 2021.
- Aux instructions des Caisses Nationales et Départementales d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole.
- Aux lois et décrets de la Direction Départementale de la protection des Populations pour l'hygiène alimentaire.

Aux dispositions du règlement de fonctionnement conforme à l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil Départemental de Côte D'Or.

→ La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

La Micro-Crèche « Les Loupiots » est située sur la commune de Saulon-La-Rue.
Elle offre 10 places aux enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans révolus.
Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.



En lien avec le décret du 31 août 2021 sur la réforme des modes d'accueil, la capacité d'accueil en surnombre est désormais fixée à 115% de la capacité d'accueil théorique. La Micro-Crèche peut alors accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément.

Avec ses 120 m² de superficie, l'établissement est situé dans un quartier calme, à proximité de la Mairie. La maison qui abrite la micro-crèche est un pavillon d'habitation privé qui a entièrement été aménagé pour accueillir de jeunes enfants. Elle dispose d'un espace extérieur de 800 m², dont une partie est entièrement clôturée et sécurisée, dédiée à une utilisation par les enfants.

L'établissement fonctionne conformément :

- à la réglementation en vigueur, des décrets du 1^{er} Août 2000, du 20 février 2007, du 07 juin 2021 et du 30 août 2021.
- Aux instructions des Caisses Nationales et Départementales d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole.
- Aux lois et décrets de la Direction Départementale de la protection des Populations pour l'hygiène alimentaire.

Aux dispositions du règlement de fonctionnement conforme à l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil Départemental de Côte D'Or.

Les locaux et l'organisation dans l'espace

La micro-crèche se compose d'une petite entrée qui invite à la convivialité entre les familles. Nous retrouvons dans cette entrée un espace propre à chaque enfant, équipé d'assise, de porte manteau ou encore de table de change pour les plus petits.

Cette entrée est un lieu d'information et d'échange pour les familles, un panneau d'affichage s'y tient et est mis à jour régulièrement.

Cet espace d'accueil est ouvert sur la **salle de vie** des enfants. Cette pièce est spacieuse et nous permet d'aménager l'espace selon les différents besoins des enfants qui sont accueillis, en groupe d'âge mélangé. Dans la pièce de vie, nous retrouvons un coin de jeu pour les bébés avec des tapis au sol afin qu'ils puissent être libres de leurs mouvements, avec à disposition des jouets premier âge qui viennent compléter leur espace.



Un coin de jeu symbolique composé d'un espace cuisine/dinette et jeu de poupée, permet de contribuer au développement de l'imaginaire. Nous trouvons aussi un coin de jeu de construction.

Cet aménagement évolue en fonction des enfants et de leurs besoins.

Cette pièce de vie se divise en deux espaces ; un espace est utilisé pour les temps de repas ainsi que les ateliers décloisonnés et/ou encadré. Le second espace met à disposition du groupe d'enfants de nombreux explicités ci-dessus.



La structure se compose de **deux dortoirs**, ceux-ci permettent aux enfants de se reposer dans un environnement calme et serein lorsqu'ils en ont besoin. Chaque enfant garde le même lit durant toute l'année afin qu'il puisse se repérer dans cet environnement.

Le **dortoir petit** se compose de lits hauts à barreaux, ces lits permettent l'ergonomie pour les professionnelles et la sécurité pour les enfants qui s'y couchent.

Le **dortoir grand** permet aux plus grands de se coucher en toute autonomie dans des lits couchette. Les enfants s'endorment sous le regard d'une professionnelle. Sur le même principe les enfants gardent la même place durant toute l'année.



La **salle de change** permet de réaliser les soins quotidiens dont les enfants ont besoin. Un toilette pour enfant est également à disposition pour ceux qui sont en période d'acquisition de la propreté.

La **cuisine** présente au sein de la structure est une cuisine ouverte sur la salle de vie. Tous les jours les repas sont livrés en liaison froide par notre prestataire de repas, la société Sogeres. La remise en température des repas est effectuée selon les protocoles ainsi que les démarches à suivre de la formation HACCP. Les menus sont faits par une diététicienne, quatre gammes différentes sont proposées selon le stade de développement des enfants (nourrisson, bébé, moyen et grands).



Les enfants ont accès au **jardin** de la structure, il a été demandé aux familles qui le souhaitent de nous fournir une combinaison IELM ainsi qu'une paire de bottes de pluies afin de pouvoir sortir sous tous les temps et de bénéficier de ce que l'extérieur peut offrir aux jeunes enfants.



La **buanderie**, le **garage**, la **salle du personnel** ou encore le **bureau de la direction** composent la structure mais sont des pièces auxquelles les enfants n'ont pas accès.

1.3.2. Les types d'accueil proposés

Les établissements proposent différents types d'accueil aux familles, sans condition d'activité professionnelle ou assimilée, permettant l'accès à tous quelle que soit sa situation :

Accueil régulier contractualisé

Il répond aux besoins d'accueil connus à l'avance et récurrents. Le contrat est signé pour une durée déterminée correspondant aux besoins des familles avec une durée maximum d'un an (année civile). Il constitue pour les deux parties un engagement à respecter. Il est établi en deux exemplaires signés dont l'un est remis aux parents, l'autre étant conservé par l'établissement comme pièce justificative.

Le contrat vise à adapter l'offre et la demande, il est élaboré au plus près des besoins réels des parents. Le nombre d'heures contractualisé intègre les absences prévisionnelles (congrés payés, RTT, convenance prévisible) ainsi que les journées de fermeture de l'établissement (congrés, journée pédagogique, pont). Les heures demandées en supplément de façon occasionnelle sont facturées au réel en sus avec un arrondi au quart d'heure. Cette situation n'entraîne pas de modification du contrat sauf si elle devient récurrente. Dans ce cas, il est proposé aux parents de réadapter le contrat d'accueil.

Pour certaines familles ayant des situations professionnelles ne leur permettant pas de préciser le temps d'accueil et les jours de présences à l'avance, l'accueil régulier est possible. Il est élaboré sur la base d'un accueil engageant les parents sur une période donnée et prévoyant leurs besoins exprimés en jours et heures, dans un délai de prévenance fixé d'un commun accord entre les parents et la crèche.

Les heures réservées et non utilisées sont facturées. Le contrat d'accueil comprend tous les éléments permettant une bonne compréhension des engagements contractés par chaque famille.

Le principe de la facturation établit le paiement des heures réservées mensuellement, auxquelles s'ajoutent les heures complémentaires et se déduisent les heures d'absences justifiées.

Les déductions possibles s'appliquent aux motifs suivants :

- Dès le 1^{er} jour d'absence : pour une fermeture exceptionnelle de l'établissement, l'hospitalisation de l'enfant (sur présentation d'un justificatif médical conservé dans le dossier de la famille), éviction par la Direction ou l'infirmière Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI) en cas de maladie.
- A partir du 2^{ème} jour d'absence : maladie de l'enfant, suite à l'application de 3 jours de carence (sur présentation d'un justificatif médical avant le dernier jour du mois en cours et sous réserve que la direction de l'établissement soit informée avant l'heure d'arrivée prévue de l'enfant)
- Toute autre absence signalée par la famille dans un délai de prévenance de 1 mois.

Le contrat d'accueil est révisé chaque année avec la mise à jour des ressources actualisées par la CAF au 1^{er} janvier. Cette révision concerne la prise en compte des revenus N-2 de l'année de référence, l'actualisation du plancher/plafond fixé par la CNAF et l'évolution des barèmes des participations familiales.

Si le besoin de garde de la famille évolue, le contrat est ajusté dès lors que l'écart entre l'accueil réservé et l'accueil effectif est significatif et récurrent.

En cas de changement de situation familiale ou professionnelle signalée par la famille, la Direction de l'établissement consulte les nouvelles données via le Compte Partenaire de la CAF (consultation des données allocataires aux partenaires) ou de la MSA, sous réserve de l'autorisation des familles à l'accès à leurs ressources (pour prendre en compte les nouvelles ressources, le nouveau nombre d'enfants à charge de la famille...).

Lorsqu'une famille quitte l'établissement avant la fin de la période contractualisée, les parents informent la Direction pour effectuer la rupture du contrat, prononcée le dernier jour du mois en cours ou du mois suivant, selon le délai de prévenance prévu au règlement de fonctionnement.

Accueil occasionnel

Il s'agit d'un accueil dont les besoins sont ponctuels, connus à l'avance et non récurrents. Il s'adresse aux enfants des familles ayant des besoins ponctuels, pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

Il n'y a pas de contrat d'accueil. La réservation s'effectue au plus tôt une semaine à l'avance, chaque lundi à partir de 8h pour la semaine en cours ou suivante. Les heures réalisées sont facturées. En cas d'absence de l'enfant, la famille a un délai de prévenance à respecter correspondant à la veille de l'accueil avant 9h. Sans ce délai, un forfait de 2 heures est facturé à la famille, sauf en cas de présentation d'un justificatif médical. Si le temps d'accueil prévu est inférieur à 2 heures, il ne sera facturé uniquement le temps d'accueil initialement prévu.

Accueil d'urgence

Des possibilités d'accueil d'urgence se mettent en place pour les familles ayant besoin d'un accueil immédiat qui ne peut être différé. Cette forme d'accueil présente un caractère de dépannage sur une courte durée, prévue jusqu'à un maximum de 2 mois. La famille n'est généralement pas connue de l'établissement. Ce type d'accueil est envisagé par la Direction de la crèche « La Coccinelle » en lien avec le Service Petite Enfance de la Communauté de Communes.

1.3.3. L'attribution des places

Depuis le 1^e septembre 2021, le Guichet Unique (GU) est en place sur le Territoire, à l'initiative de la Communauté de Communes. Le Guichet Unique est un lieu d'accueil destiné aux familles en recherche d'un mode de garde pour les jeunes enfants. Ce dispositif est porté par les deux Relais Petite Enfance (RPE) du territoire, situés à Nuits-Saint-Georges et à Gevrey-Chambertin. Les animatrices des Relais accueillent et informent les familles sur les différents modes d'accueil collectifs et individuels situés sur le territoire intercommunal. Elles recueillent les besoins et orientent les parents et futurs parents dans les démarches à effectuer.

Les familles en situation de recherche d'accueil qui contactent directement un établissement sont redirigées vers les Relais Petite Enfance afin de prévoir un rendez-vous et d'obtenir toutes les informations nécessaires à leurs démarches. Les locaux du RPE étant mutualisés avec ceux de La Coccinelle, un véritable partenariat de proximité est en place. Les échanges sont plus directs, réguliers et constants. Ils favorisent un suivi plus individualisé des familles, une réponse plus immédiate, précise et actualisée.

Une demande de place en accueil collectif est prise en compte uniquement par le passage au Guichet Unique.

L'étude des demandes de préinscriptions des familles dans les lieux d'accueil collectif du territoire est effectuée en Commission d'Attribution des places.

A ce jour, cette instance attribue les places au sein des 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du territoire : la crèche « La Fée Clochette » (18 places) et la micro-crèche « Les Lucioles » (10 places) situées à Gevrey-Chambertin, la micro-crèche « les Loupiots » (10 places) située à Saulon-La-Rue et la Grande-Crèche « La Coccinelle » (50 places) située à Nuits-Saint-Georges.

Quatre commissions sont prévues dans l'année pour octroyer les places.

La Commission est présidée par l'Elue en charge de la Petite Enfance, de la cohésion et des solidarités, et est animée par la personne Responsable du Service Petite Enfance. Les responsables des RPE et des EAJE sont réunis pour cette étude.

En outre, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, l'établissement octroie des places aux familles bénéficiaires de minimas sociaux ou dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Règlement de la Commission d'attribution des places

Le règlement de la Commission et les critères d'attribution des places en EAJE ont été élaborés, dans un souci de transparence et d'équité. Ils sont validés par le Conseil Communautaire et consultables par les familles sur le site de la Communauté de Communes.

Cette instance fonctionne dans le respect de la confidentialité, de l'équité et de la transparence. Les membres présents sont tenus à la confidentialité des données énoncées. L'accès est ouvert à toutes les familles dans le cadre des critères déterminés.

Les dossiers sont traités au regard des critères concernant :

- la situation familiale, sociale, économique et professionnelle des familles
- la disponibilité des places, de l'âge de l'enfant, du planning d'accueil souhaité par chaque famille.

A l'issue de chaque commission, le Service Petite Enfance de la Communauté de Communes informe les familles par courrier des notifications d'attributions et de refus.

Les familles ont la possibilité de renouveler leur demande de place jusqu'à 4 passages en Commission.

A réception de la notification d'attribution, les parents disposent de 15 jours pour confirmer la place et prendre rendez-vous auprès de la crèche « La Coccinelle » afin de valider l'inscription et préparer le contrat d'accueil régulier.

Suite aux attributions, la Direction de la crèche prend en charge le 1^{er} accueil des familles pendant lequel sont établis :

- le dossier d'inscription / le contrat d'accueil régulier de l'enfant
- la visite de l'établissement et la planification de la période d'adaptation

1.4. LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES AUX EAJE

1.4.1. Les effectifs des EAJE

→ *La Grande Crèche « La coccinelle » de Nuits-Saint-Georges*

Direction	Personnel Diplômé	1 Directrice EJE	1 ETP
		1 Directrice Adjointe Infirmière	0.88 ETP (depuis le 01/10/2014) dont 0,23 en encadrement des enfants
Référent Santé		40 heures par an	
Encadrement des enfants	Personnel Diplômé	1 Educatrice de Jeunes Enfants	1 ETP dont 0.71 en encadrement des enfants
		7 Auxiliaires de Puériculture	7 ETP
	Personnel Qualifié	10 Aides Petite Enfance	10 ETP
Personnel de service		2 Agents de service (cuisine et entretien)	2 ETP
		1 Agent d'entretien	1 ETP
	<u>Totaux</u> 23 personnels	Total Global	22.88 ETP
		Total pour l'encadrement des enfants	17.94 ETP

➤ Ratio d'encadrement pour la globalité de l'établissement :

7.94 ETP pour le personnel diplômé pour l'encadrement des enfants

10 ETP pour le personnel qualifié

→ 44.3 % de personnel diplômé (*résultat de $7.94 / 17.94 \times 100$*)

→ 55.7 % de personnel qualifié (*résultat de $10 / 17.94 \times 100$*)

➤ Taux d'encadrement moyen :

Il correspond au nombre moyen d'enfants encadrés par professionnelle selon le calcul suivant :

50 places x 12h d'amplitude x 5 jours / semaine = 3 000 h de présence d'enfants maximum/semaine

3 000 h / 628h (total des heures hebdomadaires encadrement des enfants) = 4.78

→ soit **1 professionnelle pour 4,78 enfants** présents

➤ Les mouvements de personnel au cours de l'année :

A la grande crèche La Coccinelle, l'année 2023 est marquée par de nombreuses absences de personnels et des modifications sur les postes.

Il a eu 4 départs de professionnelles en CDI, et 4 autres remplacements de longue durée (congé maternité, congé de présence parentale, maladie, accident du travail), tous remplacés.

→ **La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue**

Direction	Personnel Diplômé	1 Responsable EJE	0,86 ETP dont 0.64 en encadrement des enfants
Référent Santé		15 heures par an	
Encadrement des enfants	Personnel Diplômé	1 Auxiliaire de puériculture	1 ETP
	Personnel Qualifié	3 Aides Petite Enfance	2,7 ETP
	Totaux 5 personnels	Total Global	4.56 ETP
		Total pour l'encadrement des enfants	4.34 ETP

➤ Ratio d'encadrement pour la globalité de l'établissement :

1.64 ETP pour le personnel diplômé pour l'encadrement des enfants

2,70 ETP pour le personnel qualifié

→ 37.8 % de personnel diplômé (*résultat de $1.64 / 4.56 \times 100$*)

→ 62.2 % de personnel qualifié (*résultat de $2.70 / 4.56 \times 100$*)

➤ Taux d'encadrement moyen :

Il correspond au nombre moyen d'enfants encadrés par professionnelle selon le calcul suivant :
 $10 \text{ places} \times 11 \text{ h d'amplitude} \times 5 \text{ jours / semaine} = 550 \text{ h de présence d'enfants maximum/semaine}$
 $550 \text{ h} / 152 \text{ h (total des heures hebdomadaires encadrement des enfants)} = 3.62$

→ soit **1 professionnelle pour 3,62 enfants** présents

➤ Les mouvements de personnel au cours de l'année :

Le 1^{er} octobre 2023, l'Auxiliaire de puériculture est revenue de congé parental (retour initial prévu en janvier 2024). Le contrat de l'Aide Petite Enfance qui la remplaçait allait donc jusqu'en janvier. Cette dernière a accepté d'aller travailler au sein d'un autre établissement ADMR ayant des besoins, à proximité de son domicile. Elle est depuis embauchée en CDI au sein de cet établissement.

1.4.2. Les formations

La Fédération ADMR propose un complément de formation professionnelle aux salariés, afin qu'ils puissent acquérir de nouvelles compétences leur permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Le plan de développement des compétences est élaboré annuellement pour l'ensemble du réseau ADMR de Côte d'Or. Il est construit en tenant compte des recueils des besoins individuels et collectifs et en lien avec les entretiens individuels réalisés.

Formations réalisées en 2023	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
<i>Nom de la formation</i>	Approfondir sa posture de manager participatif et gérer les conflits <i>23 mars, 23 mai et 15 juin</i>	Sauveteur Secouriste du Travail (SST) <i>6 et 13 décembre</i>
Nombre de bénéficiaires	1	1
<i>Nom de la formation</i>	Animer et motiver son équipe <i>14, 15 décembre 2023 et 18 janvier 2024</i>	Formation HACCP <i>22 et 29 novembre</i>
Nombre de bénéficiaires	1	1
<i>Nom de la formation</i>	Sauveteur Secouriste du Travail (SST) <i>29 novembre ou 20 décembre</i>	
Nombre de bénéficiaires	2	

<i>Nom de la formation</i>	Organisation de l'évacuation de l'établissement <i>10 février</i>	
Nombre de bénéficiaires	23 personnels	
<i>Nom de la formation</i>	Revisiter ses pratiques à la lumière des neurosciences <i>06 novembre</i>	
Nombre de bénéficiaires	23 personnels	
<i>Nom de la formation</i>	Formation HACCP <i>22 et 29 novembre</i>	
Nombre de bénéficiaires	2	

En outre, chaque années les professionnelles des EAJE disposent de séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP), conformément au décret du 30 août 2021.

A savoir, 6h de séance par an, organisés par groupe de 15 professionnelles maximum, accompagnés par un professionnel certifié.

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Séances d'APP en 2023	<i>Pour le groupe 1 :</i> 20 janvier, 24 mars, 26 mai, 8 septembre, 17 novembre, de 9h à 10h30	<i>Débutera en 2024</i>
	<i>Pour le groupe 2 :</i> 27 janvier, 31 mars, 2 juin, 15 septembre, 24 novembre, de 9h à 10h30	

Enfin, précisons de plusieurs fois par an, la Chef de service EAJE organise des regroupements à destinations des directeurs et des directeurs adjoints. Il s'agit de journées de travail collectif permettant le partage de pratiques, la résolution de situation, la réflexion autour de protocoles ou encore un travail autour de la réglementation – de directives nationales...

Les dates ont été les suivantes :

Regroupement des directeurs en 2023	Regroupement des directeurs adjoints en 2023
19 Janvier <i>Mise à jour des projets d'établissement, intervention du service RH</i>	14 Mars
16 Mars <i>Droits d'expression, rappel sur certains points du travail administratifs</i>	27 Avril
11 Mai <i>Intervention du PARI, organisation des entretiens individuels pour tous les professionnels</i>	16 Mai
19 Septembre <i>Organisation formations 2023-2024, diffusion des PMS (plan de maîtrise sanitaire)</i>	<i>Tous les temps de travail des directeurs adjoints ont été dédiés à la mise à jour et création des protocoles du PMS</i>
16 Novembre <i>Intervention du chargé de communication ADMR, diffusion des PPMS (plan particulier de mise en sûreté)</i>	

1.4.3. L'accueil des stagiaires

L'accueil des stagiaires est accordé par chaque directrice au regard du calendrier annuel et des conventions signées avec chaque centre de formation.

Un Projet d'accueil est mis en place par chaque équipe afin de favoriser la bonne intégration des élèves et d'assurer au mieux leur encadrement.

L'engagement des équipes à suivre les stagiaires apporte en retour une dynamique, un questionnement sur les pratiques, des idées nouvelles et une prise de recul sur l'activité quotidienne.

Stagiaires accueillis en 2023	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre total de stagiaires	11	0
Dont étudiants EJE	2	
Dont étudiants infirmiers	1	
Dont étudiants Auxiliaires de puériculture	1	
Dont étudiants CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)	0	

Dont étudiants issus d'autres formations (collège, lycée	7	
--	---	--

1.5. LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

	Grande Crèche La Coccinelle	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Investissements réalisés	Achat d'un lave-vaisselle pour la biberonnerie secteur petits	Changement du panneau « Les Loupiots » installé sur le mur extérieur
Travaux réalisés	L'unité d'accueil des « Cigales » a été repeinte en août 2023	Electrification de l'ensemble des volets donnant sur la pièce de vie
Investissements à prévoir	Installation d'une barrière de séparation dans le jardin Climatisation dans la salle de jeux mutualisée crèche / relais	Prévoir des caches radiateur pour les radiateurs présents dans la salle de vie
Travaux à prévoir	Poursuite de la peinture dans les autres unités d'accueil	-

2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1. LES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) doivent élaborer un règlement de fonctionnement. La Fédération ADMR élabore ce document et le soumet à l'approbation de la Collectivité, des services de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental (PMI) et de la CAF, en fonction de leurs champs de compétences respectifs.

Destiné à l'information des parents, ce document présente de manière claire et précise les caractéristiques de l'équipement, ainsi que les modalités de fonctionnement et d'organisation des services.

Il a été réactualisé en janvier 2023. Les changements portaient essentiellement sur :

- Le règlement d'attribution des places

- Les règles d'administration des médicaments
- Les tarifs plancher/plafond de la CNAF
- Suppression de l'article relatif à l'accueil des enfants dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Une nouvelle mise à jour a également été faite en septembre 2023, dans le cadre de la nouvelle DSP.

En outre, les articles suivants ont été ajoutés/modifiés :

- Article 3 : détails apportés aux critères d'attribution des places
- Ajout article 16 relatif à la collecte d'informations auprès des usagers

2.2. LES FERMETURES ANNUELLES

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-Crèche de Saulon-La-Rue
PRINTEMPS 2023	Du 17/04/23 au 21/04/23	
PONT 2023	19 mai	
ETE 2023	Du 31/07/23 au 18/08/23	
NOËL 2023	Du 25/12/23 au 29/12/23	Du 25/12/23 au 29/12/23
JOURNEES PEDAGOGIQUES	10/02/23 01/09/23	
JOURNEE DE FORMATION	06/11/2023	

2.3. LA TARIFICATION

Pour tout type d'accueil, le calcul du tarif se fait sur une base horaire dans les limites d'un prix plancher et plafond revus chaque année et à partir d'un barème imposé par la CNAF.

Le calcul du tarif est proportionnel aux ressources N-2 (revenu brut fiscal) et à la composition de la famille.

Il est le suivant : $\text{revenus annuels} / 12 \times \text{taux d'effort}$.

Le barème annuel est affiché dans les locaux à disposition des familles.

Pour 2023 :

Plancher : 754.16 €/mois - Plafond : 7 000 €/mois

Tarif	Famille 1 enfant :	Famille 2 enfants :	Famille 3 enfants :	Famille 4 à 7 enfants :	Famille 8 enfants et + :
	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %

Tarif plancher	0,47 euros	0,39 euros	0,31 euros	0,23 euros	0,16 euros
Tarif plafond	4.33 euros	3.61 euros	2.89 euros	2.17 euros	1.44 euros

L'application de cette grille tarifaire permet une accessibilité au service à toutes les familles, quel que soit leurs revenus et garantit une équité.

NB : En accord avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, la Communauté de Communes et la Fédération ADMR applique une majoration du plafond des ressources préconisées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (plafond CAF + 1000 €), à 84 000 € annuels soit 7000 €/mois pour 2023.

➤ La répartition des familles par taux d'effort :

→ **La Grande Crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges**

		Famille 1 enfant : 0,0619 %	Famille 2 enfants : 0,0516 %	Famille 3 enfants : 0,0413 %	Famille 4 à 7 enfants : 0,0310 %	Famille 8 enfants et + : 0,0206 %	Total
Nombre de familles concernées		38	42	20	3	0	103
Nombre d'enfants concernés		38	50	24	4	0	116
Accueil	Régulier	26	42	17	1	0	86
	Occasionnel	12	8	7	3	0	30
Nombre d'heures réalisées		26 230.25	39 528.75	21 775.75	1 670.25	0.00	89205.00
Nombre d'heures facturées		27 246.75	41 332.75	22 562.50	1 688.25	0.00	92 830.25

→ **La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue**

		Famille 1 enfant : 0,0619 %	Famille 2 enfants : 0,0516 %	Famille 3 enfants : 0,0413 %	Famille 4 à 7 enfants : 0,0310 %	Famille 8 enfants et + : 0,0206 %	Total
Nombre de familles concernées		8	5	2	0	0	15
Nombre d'enfants concernés		8	5	2	0	0	15
Accueil	Régulier	7	5	2	0	0	14

	Occasionnel	1	0	0	0	0	1
Nombre d'heures réalisées		2 297.00	2 458.50	973.25	0.00	0.00	5 728.75
Nombre d'heures facturées		2 389.25	2 560.50	968.50	0.00	0.00	5 918.25

➤ Le tarif appliqué aux familles ayant des enfants porteurs de handicap :

Si un enfant de la famille est en situation de handicap et bénéficiaire de l'AEEH (Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé), le taux d'effort immédiatement inférieur est retenu.

➤ Le tarif appliqué aux enfants placés en famille d'accueil au titre de l'Aide Social à l'Enfance :

Si un enfant est placé en famille d'accueil au titre de l'ASE, le tarif minimum est appliqué.

➤ L'accueil d'enfants dont les parents sont bénéficiaires de minima-sociaux :

Conformément à l'article D.214-7 du code de l'action sociale et des familles, 1 place minimum par tranche de 20 places d'accueil est destinée à des enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA correspondant à leur situation familiale.

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-Crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants concernés	8	0
Nombre d'heures réalisées	6 214 heures	0
Nombre d'heures facturées	6 445.75 heures	0

2.4. LES DONNEES D'ACTIVITE

➤ Les heures de fréquentation annuelle :

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants différents accueillis	116	15
Nombre d'heures réalisées	89 205.00 h	5 728.75 h*

Nombre d'heures facturées	92 830.25 h	5 918.25 h*
Taux de fréquentation annuel	69.54 %	67.25 %

* Les chiffres de fréquentation de Saulon-La-Rue tiennent compte de l'activité du 01/09/2023 au 31/12/23 (reprise de gestion de la structure au 1^{er} septembre 2023)

→ La Grande crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

	2023										
	Nb jours ouverture	Nb enfants différents	Nb familles différentes	repas		H présences arrondies	H facturées	Cumul H facturées	Nb h fact/jr	RATIO HRES FACT/HRES	Taux de fréquentation hres
				Nbre enfants	nbre repas						
Janvier	22	76	70	72	1 008	8 809,00	9 152,75	9 153	416,03	103,90%	69,34%
Février	19	80	74	76	810	7 107,50	7 303,75	16 457	384,41	102,76%	64,07%
Mars	23	82	76	77	1 117	9 690,50	10 117,75	26 574	439,90	104,41%	73,32%
Avril	14	80	74	77	645	5 632,75	5 891,50	32 466	420,82	104,59%	70,14%
Mai	18	85	79	80	905	7 879,00	8 236,50	40 702	457,58	104,54%	76,26%
Juin	21	87	80	80	1 071	9 622,00	9 921,50	50 624	472,45	103,11%	78,74%
Juillet	19	86	78	81	862	7 689,50	7 878,25	58 502	414,64	102,45%	70,03%
Août	9	80	72	76	403	3 414,25	3 498,75	62 001	388,75	102,47%	64,79%
Septembre	20	67	61	64	858	7 468,25	7 747,00	69 748	387,35	103,73%	64,56%
Octobre	22	75	67	69	875	7 840,00	8 047,25	77 795	365,78	102,64%	60,96%
Novembre	20	74	66	69	870	7 730,00	8 186,00	85 981	409,30	105,90%	68,22%
Décembre	16	73	65	70	726	6 322,25	6 849,25	92 830	428,08	108,34%	72,48%
TOTAL	223	116	103	112	10 150	89 205,00	92 830,25		416,28	104,06%	69,54%

Le taux de fréquentation est en hausse par rapport à 2022 (69.54 % contre 66.48 %), pour presque 5 000 h d'accueil de plus dans l'année.

On observe une baisse de la fréquentation lors des vacances scolaires de février et octobre 2023 ; les familles prévoient des congés et/ou un relais d'accueil familial (vacances chez les grands-parents).

La surfacturation s'explique par des absences facturées car non signalées dans le délai de prévenance indiqué dans le règlement de fonctionnement ; ainsi que par le jour de carence maladie lorsqu'un enfant est absent plusieurs jours pour des raisons médicales.

→ La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

	2023										
	Nb jours ouverture	Nb enfants différents	Nb familles différentes	repas		H présences arrondies	H facturées	Cumul H facturées	Nb h fact/jr	RATIO HRES FACT/HRES PRES ARRONDIES	Taux de fréquentation hres facturées
				nbre enfants	nbre repas						
Janvier											
Février											
Mars											
Avril											
Mai											
Juin											
Juillet											
Août											
Septembre	21	12	12	12	180	1 576,75	1 592,50	1 593	75,83	101,00%	68,94%
Octobre	22	13	13	13	177	1 466,00	1 506,75	3 099	68,49	102,78%	62,26%
Novembre	21	14	14	13	177	1 497,50	1 571,25	4 671	74,82	104,92%	68,02%
Décembre	16	15	15	14	141	1 188,50	1 247,75	5 918	77,98	104,99%	70,89%
TOTAL	80	15	15	14	675	5 728,75	5 918,25		73,98	103,31%	67,25%

La structure a été reprise en délégation de service public (DSP) au 1^{er} septembre 2023.

De nombreuses familles ont poursuivi leur accueil au sein de l'établissement malgré ce changement. De nouvelles sont arrivées suite à la commission d'attribution des places organisée par la Collectivité en avril 2023. Ainsi, les adaptations se sont faites de façon échelonnée sur cette fin d'année avec l'accueil de bébés.

De plus, nous constatons que lors chaque période de vacances scolaires nous connaissons une baisse de nos effectifs. Un grand nombre d'enfants rendent visite à leurs grands-parents durant ces périodes.

Là encore, la surfacturation s'explique par les mêmes raisons qu'à Nuits Saint Georges.

➤ La répartition des enfants par commune :

→ La Grande crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

	2023				
	COMMUNES	NBRE DE FAMILLES	NBRE D'ENFANTS	NBRE D'HEURES DE PRESENCES ARRONDIES	REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR COMMUNE EN %
	AGENCOURT	4	5	2 248,25	2,52%
	ARCENANT	2	2	1 590,75	1,78%
	ARGILLY	4	5	3 722,25	4,17%
	BROCHON	1	1	270,50	0,30%
	CHAMBOLLE-MUSIGNY	3	4	2 919,50	3,27%
	CHAUX-VALENTIN	3	4	5 594,25	6,27%
	COLLONGES LES BEVY	2	3	4 073,75	4,57%

On constate un nombre grandissant de familles résidant dans les petites communes en campagne (Gerland, Agencourt, Argilly, Gilly les Citeaux...).

Sur la totalité de l'activité répartie par commune, les familles de Nuits-Saint-Georges ne représentent que 28.90 %.

Aucun accueil de familles résidant en dehors du territoire communautaire n'est constaté.

→ La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

		2023			
COMMUNES		NBRE DE FAMILLES	NBRE D'ENFANTS	NBRE D'HEURES DE PRESENCES ARRONDIS	REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR COMMUNE EN %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY CHAMBERTIN / NUITS SAINT GEORGES	BARGES	1	1	113,50	1,98%
	BROINDON	2	2	970,25	16,94%
	CORCELLES LES CITEAUX	3	3	555,75	9,70%
	NOIRON SOUS GEVREY	1	1	515,25	8,99%
	SAINT PHILIBERT	2	2	885,25	15,45%
	SAULON LA RUE	4	4	1 732,75	30,25%
	SAVOUGES	1	1	529,50	9,24%
	VOUGEOT	1	1	426,50	7,44%
TOTAL GENERAL		15	15	5 728,75	100,00%

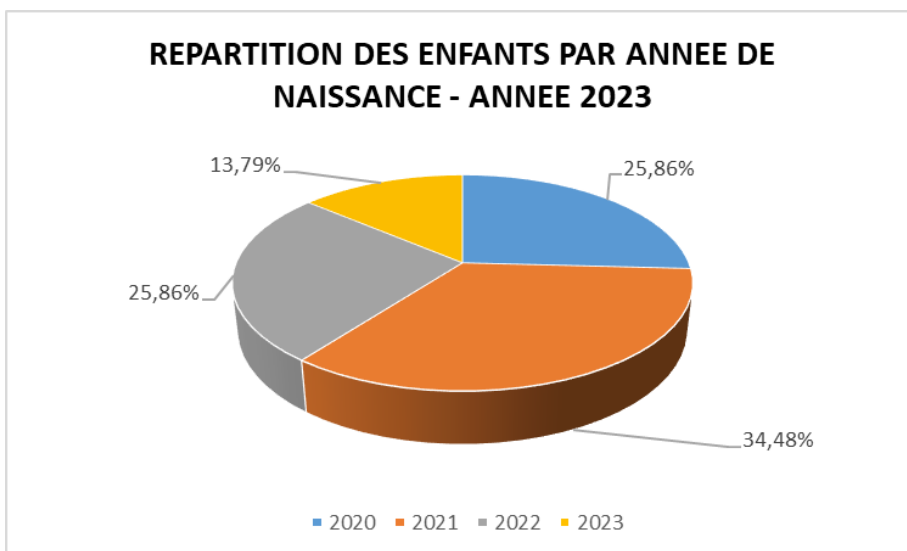
On constate que les familles fréquentant la micro-crèche résident en majorité sur la commune même où se trouve la structure. Les autres familles résident dans des villages alentours de Saulon La Rue. Là encore, aucun accueil de familles résidant en dehors du territoire communautaire n'est constaté.

➤ La répartition des enfants par date de naissance :

→ La Grande crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

- 2020 : 30 enfants
- 2021 : 40 enfants
- 2022 : 30 enfants
- 2023 : 16 enfants

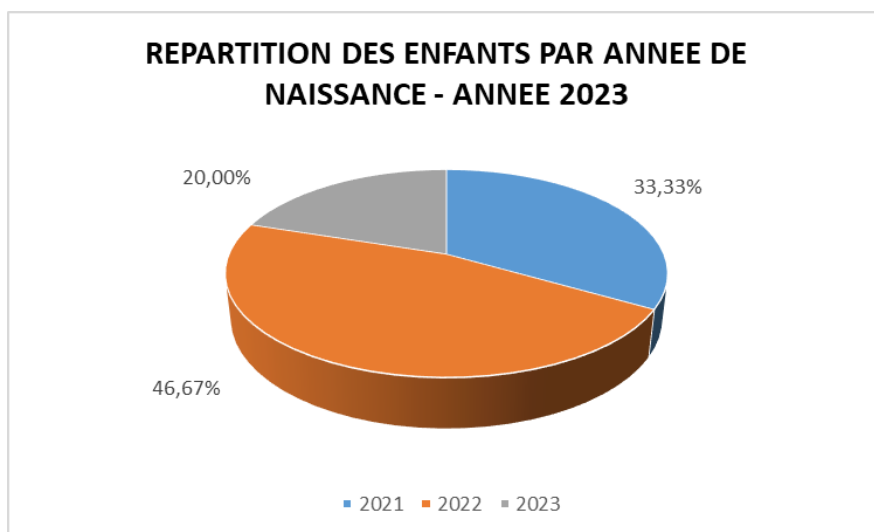
Soit 116 enfants



→ La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

- 2021 : 5 enfants
- 2022 : 7 enfants
- 2023 : 3 enfants

Soit 15 enfants



➤ Les accueils spécifiques :

L'accueil d'urgence :

Les accueils d'urgence font partie intégrante des missions des EAJE et sont définis comme tels dans la circulaire PSU de la CNAF.

Cette forme d'accueil présente un caractère de dépannage sur une courte durée (1 mois renouvelable une fois), pour des besoins immédiats des familles, ne pouvant pas être anticipés : accident, décès, maladie ou hospitalisation, difficulté familiale ou professionnelle, assistante maternelle en arrêt de travail, ... L'accueil d'urgence peut également émaner d'une demande des services sociaux tels que la PMI ou l'ASE.

L'établissement reçoit chaque année plusieurs appels pour des accueils d'urgence.

Bien que l'accueil d'urgence puisse concerner des familles fréquentant déjà la micro-crèche (besoins qui n'ont pas pu être anticipés par les parents suite à des changements de planning professionnel, rendez-vous médical, organisation familiale particulière), la majorité de ces accueils concerne des enfants extérieurs à la structure.

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants accueillis en urgence	Aucun, Sauf les enfants déjà inscrits pour lesquelles les familles font des demandes d'inscriptions complémentaires urgentes	Aucun, Sauf les enfants déjà inscrits pour lesquelles les familles font des demandes d'inscriptions complémentaires urgentes
Nombre d'heures réalisées	-	-
Nombre d'heures facturées	-	-
Motifs principaux de ces accueils	Modification de plannings professionnels, imprévus professionnels, parents malades	Modification de plannings professionnels, imprévus professionnels, parents malades

L'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique :

Le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des jeunes enfants énonce : « Les établissements et services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique... ».

Le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 insiste sur la notion « d'intégration des enfants porteurs de handicap » et en particulier sur le rôle du médecin et de l'infirmier(e) puériculteur(trice).

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique : « Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale ».

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants accueillis	-	-
Nombre d'heures réalisées	-	-
Nombre d'heures facturées	-	-

L'accueil d'enfants dans le cadre de la mise en œuvre d'un PAI :

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est proposé aux enfants nécessitant un accompagnement individuel ou présentant une particularité de santé. Ce protocole fixe les conditions selon lesquelles l'enfant est accueilli, ainsi que les conditions d'intervention du personnel.

Le PAI prévoit la conduite à tenir pour une prise en charge quotidienne particulière et/ou en cas d'urgence ; cela peut se traduire par l'administration d'un traitement, une manipulation d'appareillage, des précautions particulières pour l'enfant.

Un Projet d'Accueil Individualisé peut être mis en place pour définir les temps d'accueils : il précise les précautions prises (en cas de surveillance particulière, de présence d'appareillage...) pour le bien-être de l'enfant dans le groupe.

	Grande Crèche La Coccinelle	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants concernés	6	1
Motifs principaux de ces PAI	Asthme Allergies	Asthme

L'accueil d'enfants ASE :

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants accueillis	-	-
Nombre d'heures réalisées	-	-
Nombre d'heures facturées	-	-

2.5. LES BILANS ET COMPTES DE RESULTATS

→ La Grande crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

Avec une fréquentation moyenne de 69.54 % sur l'année 2023, la structure enregistre un déficit cumulé de 53 051.16 €. Cette année 2023 a été marquée par la signature d'une nouvelle DSP effective au 01/09/2023. A cela s'ajoute la signature de l'avenant 54 de notre convention collective qui réhausse la valeur du point de 5.62 € à 5.77 €. Cet avenant, validé au milieu de l'année 2023, est applicable sur toute l'année 2023 avec un effet rétroactif au 01/08/2022. Pour nous soutenir, la CAF nous a octroyé une aide exceptionnelle que nous avons réparti sur l'ensemble de nos structures en fonction du nombre de places de chaque établissement. En parallèle la PSU a été revalorisée suite à la signature de la nouvelle COJ en juillet 2023.

Le tableau est détaillé ci-après, en page 28 et 29.

→ La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

Depuis la reprise de la gestion de cette structure, cette dernière enregistre une fréquentation de 67.25 % sur les premiers 4 mois d'exercice. La structure de Saulon La Rue affiche un résultat provisoire excédentaire de 3 894.96 €. Tout comme la structure de Nuits Saint Georges, elle a bénéficié de l'aide de la CAF pour l'avenant 54 et également d'une aide exceptionnelle d'un montant de 7 639 € dans le cadre de son rééquipement à la suite du changement de gestionnaire.

Le tableau est détaillé ci-après, en page 30 et 31.

GRANDE CRECHE "LA COCCINELLE" NUITS ST GEORGES

REEL 2023



	Réel 01/01/2023 au 31/08/2023	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023
Nb places	50	50
Amplitude journalière en h	12	12
Nb jours ouverture/an	145	78
Capacité théorique	87 000	46 800
H facturées	62 001	30 830
H présences	59 845	29 361
Taux de facturation	103,60%	105,00%
Taux occupation	71,27%	65,88%

	Réel 01/01/2023 au 31/08/2023	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023	Total 2023	PRODUITS	Réel 01/01/2023 au 31/08/2023	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023	Total 2023
CHARGES							
ACHATS DIVERS	36 446,00	23 752,73	60 198,73	PRODUITS DES PRESTATIONS	487 872,24	240 009,22	727 881,46
Eau et assainissement	0,00	50,21	50,21	CAF PSU (incluant CTG)	321 400,89	159 816,62	481 217,51
Energie et électricité	0,00	1 416,22	1 416,22	MSA	15 372,70	7 644,07	23 016,77
Chauffage	0,00	2 438,56	2 438,56	Familles	142 953,28	68 475,85	211 429,13
Produits d'entretien et hygiène	2 531,59	1 692,00	4 223,59	Aide CAF COVID	0,00	0,00	0,00
Petit matériel divers	1 052,21	598,12	1 650,33	Aide Caf avenant 54	8 145,37	4 072,68	12 218,05
Fournitures de bureau-informatique	55,31	309,97	365,28	PRODUITS GESTION COURANTE	70 788,11	97 228,97	168 017,08
Linge et vêtements de travail	1 901,39	190,83	2 092,22	Autres produits	3 618,11	1 809,05	5 427,16
Matériel pédagogique	1 397,14	832,09	2 229,23	Frais de dossier	1 075,00	2 150,00	3 225,00
Produits pharma	79,04	43,92	122,96	Subvention com com versée	61 000,00	93 269,92	154 269,92
Achats repas+gouter	26 576,71	15 225,45	41 802,16	Sub Conseil Départemental	5 095,00	0,00	5 095,00
Achats couches	2 852,61	955,36	3 807,97	PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 261,85	21 483,74	58 745,59
AUTRES CHARGES EXTERNES	32 341,60	35 590,47	67 932,07	Produits des manifestations et divers			
Entretien/Réparation/Maintenance	1 473,28	767,83	2 241,11	Prod exceptionnels	12 439,78	815,80	13 255,58
Assurances	630,19	315,10	945,29	Remb frais formation		12 594,62	12 594,62
Annonces, Imprimés, doc technique, abon.	0,00	38,00	38,00	Reprise provisions			0,00
Frais de déplacements	386,73	288,00	654,73	Remboursement USS + AGRR	20 509,82	8 073,32	28 583,14
Missions	67,80	25,99	93,79	Transfert charges d'exploitation	1 982,38	0,00	1 982,38
Frais affranchissements et telecom	731,60	1 073,48	1 805,08	Reprise dépréciations de créances	2 329,87		2 329,87
Autres frais services bancaires	61,45	20,87	82,32				
Honoraires	280,00	14 380,00	14 660,00				
Frais de gestion	25 000,00	12 500,00	37 500,00				
Frais pour manifestation- Activités PE - réceptions	2 056,95	361,24	2 418,19				
Frais formation	1 653,60	5 839,96	7 493,56				

CHARGES	Réel 01/01/2023 au 31/08/2023	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023	Total 2023	PRODUITS	Réel 01/01/2023 au 31/08/2023	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023	Total 2023
IMPOTS ET TAXES							
Taxe sur les salaires	41 914,54	22 387,07	64 301,61				
CITS	32 623,33	16 311,67	48 935,00				
			0,00				
Formation continue	9 089,04	4 793,76	13 882,80				
Autres charges (évaluation des déchets)	193,45	1 277,28	1 470,73				
Autres impôts, taxes (Congés payés)	8,72	4,36	13,08				
FRAIS DU PERSONNEL	526 004,78	284 429,78	810 434,56				
Rémunérations du personnel	399 028,80	214 692,17	613 720,97				
Charges sociales personnel	96 541,74	60 030,25	156 571,99				
U CPAM+AGRR	17 057,19	5 273,76	22 330,95				
Remboursement chômage partiel			0,00				
Personnel rplcmt			0,00				
Référent santé			0,00				
Rbt. CNASEA contrats aidés			0,00				
Rbt U CPAM+ AGRR			0,00				
Mutuelles Obligatoires	4 121,34	1 908,54	6 029,88				
Medecine du travail	2 057,35	1 028,68	3 086,03				
Versement CE	2 793,20	1 502,84	4 296,04				
Autres charges (prime gratification + honoraires)	295,91	147,95	443,86				
Provision pour congés payés	-308,81	-154,41	-463,22				
Indemnités non cotisables	4 418,06	0,00	4 418,06				
DOTATIONS ET PROVISIONS	3 043,03	1 785,29	4 828,32				
Dotations aux amortissements	1 512,38	756,19	2 268,57				
Pertes créances irrécouvrables	1 525,39	563,21	2 088,60				
Dot. prov créances douteuses	0,00	465,47	465,47				
Chg exceptionnelles	5,26	0,42	5,68				
TOTAL	639 749,95	367 945,34	1 007 695,29	TOTAL	595 922,20	358 721,93	954 644,13
EXCEDENT	0,00	0,00	0,00	DEFICIT	43 827,75	9 223,41	53 051,16
TOTAL GENERAL	639 749,95	367 945,34	1 007 695,29	TOTAL GENERAL	639 749,95	367 945,34	1 007 695,29

PETITE CRECHE "LES LOUPIOTS" - SAULON LA RUE



REEL 2023



	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023
Nb places	10
Amplitude journalière en h	11
Nb jours ouverture/an	80
Capacité théorique	8 800
H facturées	5 918
H présences	5 729
Taux de facturation	103,31%
Taux occupation	67,25%

CHARGES	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023	PRODUITS	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023
ACHATS DIVERS	15 881,14	PRODUITS DES PRESTATIONS	55 600,37
Eau et assainissement	223,53	CAF PSU (incluant CTG)	32 416,57
Energie et électricité	374,63	MSA	232,65
Chauffage	586,67	Familles	14 671,37
Produits d'entretien et hygiène	347,48	Aide investissement	7 639,00
Petit matériel divers	9 149,91	Aide Caf avenant 54	640,78
Fournitures de bureau-informatique	85,62	PRODUITS GESTION COURANTE	25 823,00
Linge et vêtements de travail	201,29	Autres produits	6 680,60
Matériel pédagogique	1 189,40	Frais de dossier	750,00
Produits pharma	122,95	Subvention com com versée	18 392,40
Achats repas+gouter	3 116,84	Sub Conseil Départemental	0,00
Achats couches	482,82	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 608,39
AUTRES CHARGES EXTERNES	7 385,31	Produits des manifestations et divers	
Entretien/Réparation/Maintenance	711,54	Prod exceptionnels	2,79
Assurances	123,00	Remb frais formation	1 426,02
Annonces, Imprimés, doc technique, abon.	0,00	Reprise provisions	
Frais de déplacements	415,67	Remboursement IJSS + AGRR	
Missions	0,00	Transfert charges d'exploitation	6 179,58
Frais affranchissements et telecom	204,65	Reprise dépréciations de créances	
Autres frais services bancaires	24,32		
Honoraires	2 800,00		
Frais de gestion	2 500,00		
Frais pour manifestation- Activités PE - réceptions	0,00		
Frais formation	606,13		

CHARGES	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023	PRODUITS	Réel du 01/09/2023 au 31/12/2023
IMPOTS ET TAXES	3 134,34		
Taxe sur les salaires	1 850,00		
CITS			
Formation continue	961,99		
Autres charges (évacuation des déchets)	0,00		
Autres impôts, taxes (Congés payés)	322,35		
FRAIS DU PERSONNEL	58 729,57		
Rémunérations du personnel	42 751,89		
Charges sociales personnel	8 349,15		
IJ CPAM+AGRR	0,00		
Remboursement chômage partiel	0,00		
Personnel rplcmt	0,00		
Référent santé	161,52		
Rbt. CNASEA contrats aidés	0,00		
Rbt IJ CPAM+ AGRR	0,00		
Mutuelles Obligatoires	414,90		
Medecine du travail	849,60		
Versement CE	299,26		
Autres charges (prime gratification + honoraires)	1 004,29		
Provision pour congés payés	4 898,96		
Indemnités non cotisables	0,00		
DOTATIONS ET PROVISIONS	6,44		
Dotations aux amortissements	6,44		
Pertes créances irrécouvrables			
Dot prov créances douteuses			
Chg exceptionnelles			
TOTAL	85 136,80	TOTAL	89 031,76
EXCEDENT	3 894,96	DEFICIT	0,00
TOTAL GENERAL	89 031,76	TOTAL GENERAL	89 031,76

3. LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE

3.1. LES PROJETS D'ETABLISSEMENT

Les projets d'établissements des EAJE ont été mis à jour en 2023.
Ils répondent aux exigences du décret du 30 août 2021.

Ils se décomposent en 3 parties :

PROJET D'ACCUEIL

- PRESENTATION DE LA STRUCTURE
- LES TYPES D'ACCUEIL ET LA CONTRACTUALISATION
- L'ATTRIBUTION DES PLACES
- LES MODALITES DE COMMUNICATION
- L'ORGANISATION ET L'ENCADREMENT DU PERSONNEL
- L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU ATTEINTS DE MALADIE CHRONIQUE

PROJET EDUCATIF

- LES ORIENTATIONS ET VALEURS EDUCATIVES DU RESEAU ADMR
- SUIVIES DES SOUS-PARTIES PROPRES A CHAQUE EQUIPE, REFLETANT LEUR PROJET PEDAGOGIQUE

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

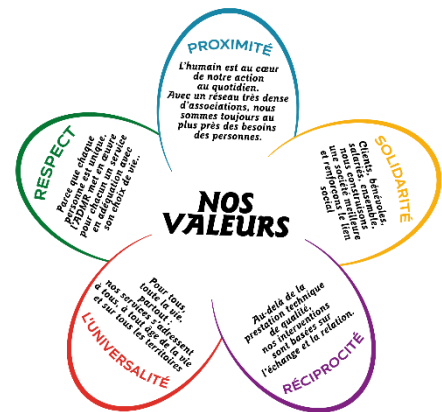
- LE TERRITOIRE D'IMPLANTATION
 - LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 - LA COMMUNE
 - LES SERVICES ET STRUCTURES PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE
- RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITE ET LES PARTENAIRES
 - AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 - AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
- RELATIONS AVEC LES FAMILLES
- PROCEDURES QUALITE
 - DEMARCHE QUALITE
 - SOINS ET SANTE
 - L'HYGIENE
 - LA SECURITE
- DEVELOPPEMENT DURABLE
 - LES MESURES D'ECONOMIE D'ENERGIE
 - DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ENGAGEES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 - UNE PEDAGOGIE TOURNEE VERS LA NATURE
 - UNE POLITIQUE DE RECRUTEMENT LOCAL

Afin d'évaluer la qualité du service, il est important de rappeler les grandes lignes suivantes :

→ Les valeurs du réseau ADMR

Elles reposent sur 5 axes principaux :

- Placer l'enfant et ses besoins au centre du projet d'accueil
- Favoriser le développement de la citoyenneté chez les enfants
- Intégrer les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Créer un lieu ressource dans la vie quotidienne des familles (gestion planning, difficultés passagères...) afin de les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle
- Proposer un environnement accueillant, afin de favoriser les échanges bienveillants



A travers ses activités, la Fédération ADMR de Côte d'Or affirme sa volonté de participer à la construction d'un monde où les relations entre les individus permettent à tous de vivre ensemble, d'affirmer leur identité sans domination ni exploitation, dans le respect de leur environnement.

Au quotidien ces valeurs se déclinent autour de :

L'accueil de l'enfant et de sa famille

- ❖ L'enfant et sa famille sont accueillis par des professionnels disponibles et à l'écoute.
- ❖ Les échanges permettent de créer un climat de confiance favorable à l'épanouissement individuel de chaque enfant.
- ❖ Les familles peuvent prendre part à la vie de la structure tout au long de l'année.
- ❖ Les professionnels s'attachent à répondre au plus près des besoins des parents.

Le respect et bienveillance en milieu collectif

- ❖ Les valeurs éducatives de la famille sont prises en compte pour offrir un accueil individualisé dans un lieu collectif.
- ❖ L'attitude bienveillante de l'équipe permet le respect de la personnalité, des besoins et des rythmes de chaque enfant.
- ❖ Toute l'équipe fait preuve de discrétion professionnelle et de neutralité face aux informations confiées.

L'autonomie

- ❖ La structure offre à l'enfant un lieu de vie adapté, sécurisé et chaleureux qui favorise son autonomie.
- ❖ L'équipe accompagne chaque enfant pour qu'il découvre et expérimente par lui-même, tout en respectant ses capacités et son développement.

Le plaisir

C'est par le plaisir que l'enfant grandit, s'éveille et s'épanouit.

Un plaisir partagé chaque jour à travers :

- ❖ les interactions avec les autres enfants,
- ❖ les échanges avec les adultes,
- ❖ les activités de la vie quotidienne,
- ❖ les jeux, les découvertes...

Le jeu et le plaisir, recherchés dans toutes les activités quotidiennes proposées en structure collective, sont des modes d'expression privilégiés des enfants. Ils les aident à se construire, à grandir, à expérimenter. L'enfant apprend, grâce à eux, de manière ludique à se comporter socialement et à décider par lui-même. Ils contribuent également à son développement et interviennent dans la construction de sa personnalité, de son imagination.

L'égalité des sexes dès le plus jeune âge

Les stéréotypes de genre sont la croyance que certaines aptitudes ou certains traits de personnalité spécifiques aux garçons d'une part, aux filles d'autre part, seraient présents dès la naissance. Avec, comme corollaire, l'idée que le matériel génétique conditionne les uns et les autres à assurer certains rôles dans la société, selon que l'on est né homme ou femme.

Or, les acquis des neurosciences, qui ont révolutionné la connaissance du cerveau humain ces vingt dernières années, montrent qu'à la naissance le cerveau des garçons et des filles est similaire. Les principales fonctions du cerveau qui diffèrent sont celles qui contrôlent les fonctions de reproduction. Mais s'agissant des fonctions cognitives (intelligence, capacités de raisonnement, de mémoire, d'attention, de repérage dans l'espace...), filles et garçons ont les mêmes aptitudes, même chez les enfants de 0 à 3 ans.

Une fois que l'on a détecté les stéréotypes et compris leur mécanisme, de bonnes pratiques peuvent facilement être mises en place. Il s'agit par exemple de :

- Veiller à encourager et féliciter les enfants dans tous les domaines, et pas uniquement dans ceux auxquels on aurait tendance à les prédisposer.
- Évitez les phrases qui présentent des stéréotypes comme : « *Tu passes le balai comme maman ?* » ou « *Un grand garçon, ça ne pleure pas.* »
- Mettre l'accent sur ce que les garçons et les filles ont en commun, pour ainsi développer le plaisir d'être ensemble dès la petite enfance.
- Exposer les enfants à une variété de jouets et d'activités qui ne sont pas restreints aux stéréotypes filles / garçons.
- Veiller à ne pas demander prioritairement à la fille de concilier lors de disputes pour un objet convoité par une fille et par un garçon.
- Offrir aux garçons la même opportunité qu'ont les filles d'exprimer leurs émotions.
- Associer tous les enfants aux activités de rangement.
- Intégrer davantage les pères dans la relation avec les parents et leur permettre ainsi de jouer pleinement leur rôle.

→ Le projet d'équipe de la Grande Crèche « La Coccinelle » - en quelques mots

Quotidiennement, l'équipe éducative accompagne et encourage les enfants à :

- s'ouvrir sur le monde, découvrir leur environnement leur permettant de vivre des expériences riches et variées,
- développer autonomie et confiance en soi,
- trouver leur place dans un groupe, créer des liens avec d'autres enfants pour préparer l'entrée à l'école,
- rencontrer des enfants de tout âge, partager des jeux différents selon les unités d'accueil, avec l'accompagnement des professionnelles des différents secteurs, "Petit" ou "Grand".

Les professionnelles souhaitent offrir un lieu d'accueil chaleureux pour les enfants, un lieu de rencontre et d'échanges pour les parents, afin de permettre à chacun de fréquenter avec aisance l'espace collectif.

Le respect de l'enfant est une priorité pour l'équipe

Le tout-petit a besoin d'être accueilli de façon individuelle et respectueuse parmi les autres enfants ; il a besoin de se sentir en confiance, encouragé et estimé pour grandir et se construire, pour développer ses capacités et compétences en toute sérénité.

L'équipe est donc attentive à ces priorités :

- Faire confiance à l'enfant, valoriser et encourager chaque enfant,
- Respecter l'enfant dans son intimité,
- Porter la même attention à tous les enfants,
- Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant, ne pas crier, ne pas punir, ne pas isoler l'enfant seul sans sécurité affective (présence d'un adulte, don du doudou/tétine)
- Respecter les rythmes individuels de chaque enfant,
- Proposer sans jamais forcer, ne pas brusquer un enfant en paroles ou en gestes,
- Mettre des mots sur ce que l'enfant vit, accueillir chacune de ses émotions,
- Respecter les valeurs familiales de chaque enfant,
- Laisser les doudous à disposition : le doudou de l'enfant est un objet qui permet la transition entre sa maison et le lieu d'accueil. Il est rassurant, sécurisant. Cet attachement est important.

Accueillir l'enfant, c'est aussi accueillir sa famille : les valeurs familiales sont écoutées, la place des parents est considérée par l'équipe notamment lors de moments de jeux collectifs, des temps d'accueil et de transmissions quotidiennes.

Atelier jeux avec les parents



→ Le projet de l'équipe de la micro-crèche « Les Loupiots » - en quelques mots

L'équipe pédagogique est attentive à :

- Proposer un environnement calme et sécurisant contribuant au bon développement du jeune enfant,
- Intégrer les familles à la vie de la structure,
- Veiller au respect de chacun.

Chaque enfant est différent, évolue et se développe à son propre rythme. L'équipe est attentive à la façon dont il franchit les différentes étapes de son développement. De ce fait, chaque enfant est pris en compte dans son individualité. En ce sens, nous veillons à accueillir chaque enfant de la même façon.

Chaque enfant est accueilli, au même titre que sa famille, en établissant une relation harmonieuse afin qu'elle puisse être en pleine confiance avec les professionnelles qui accompagnent l'enfant quotidiennement. Les temps d'accueils ainsi que les transmissions données par les familles, contribuent au bon accompagnement de l'enfant. En tant que professionnelles de la petite enfance les familles doivent se sentir considérées pour se faire nous devons être attentives à leurs besoins/demandes pour se faire nous nous devons d'être disponible et à l'écoute.

Les familles sont de réelles partenaires de travail au quotidien.

Les particularités de chaque famille doivent être respectée et soutenues.

L'autonomie de l'enfant est développée quotidiennement. L'enfant est encouragé à faire les choses seules accompagné de la bienveillance de l'adulte. L'enfant est un être en construction, il a besoin de se sentir valorisé et soutenu. La construction de sa confiance en soi prend du temps, la posture rassurante de l'adulte est primordiale. C'est en se sentant valoriser et soutenu que pourra se développer sa confiance en soi.

Le jeune enfant au fur et à mesure de son développement va devoir apprendre à vivre entouré de ses pairs au sein de la collectivité. A la micro-crèche Les Loupiots, nous veillons à ce que le respect de l'autre soit une valeur partagée de tous. Les enfants sont accueillis en groupe d'âges mélangés, les interactions sont riches, cela favorise notamment l'entraide, la solidarité ou encore la socialisation. Souvent, les plus grands prennent soins des plus petits, viennent leur apporter leur doudou ou encore des jeux. Ainsi, nous veillons à permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe.

Pour vivre en collectivité les enfants vont devoir apprendre les règles qui font parties du bon vivre ensemble. Les limites sont essentielles à leur construction. Toutefois les règles doivent être réfléchies et verbalisées.

Des ateliers diversifiés et réfléchis, en adéquation avec les besoins observés, sont proposés au groupe d'enfants. Ces différentes propositions permettent à l'enfant de découvrir le monde qui l'entoure.

3.2. L'EVALUATION DE LA SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche qualité déployée au sein du réseau ADMR, les parents ont la possibilité de s'exprimer régulièrement sur la qualité du service, notamment par le biais de questionnaires de satisfaction diffusés tous les 2 ans au sein des EAJE du réseau ADMR.

Les familles ont été interrogées sur les thèmes suivants :

- La structure et son environnement
- L'organisation générale
- L'aménagement des locaux

- Les premiers contacts avec la structure
- L'équipe accueillant leur enfant
- La communication
- La vie de leur enfant au sein de la structure
- Le rythme de leur enfant
- Les repas et les goûters
- La place des parents au sein de la structure

La dernière enquête a été menée en Novembre 2022. Les résultats ont été très positifs.

→ Pour la Grande Crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

- Les familles apprécient particulièrement les locaux de la crèche, faciles d'accès, bien entretenus et sécurisants. Ils se sentent bien accueillis avec une équipe disponible et à l'écoute.
- Les parents sont attentifs aux activités et sorties proposées, aimeraient participer davantage à la vie de la structure, sur des temps quotidiens, en plus des événements festifs et programmés dans l'année : les Portes Ouvertes à thèmes, les goûters festifs avec les intervenants (musicien, animalier, artiste...).
- Les services proposés conviennent au plus grand nombre des familles : les repas/goûters sont variés, l'hygiène des enfants est une priorité pour leur bien-être et les interactions entre les groupes d'âges sont quotidiens et innovants. Les parents apprécient particulièrement les photos illustrant la vie quotidienne et les activités à thèmes.

→ Pour la Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

La micro-crèche Les Loupiots n'était pas gérée par l'ADMR lors de cette enquête. Les parents auront la possibilité de s'exprimer dans l'enquête qui sera menée au second semestre 2024.

3.3. LES AXES ET PROJETS DE L'ANNEE

→ La Grande Crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

✓ LES AXES

L'année 2023 a eu pour objectif de favoriser pleinement la place des parents au cœur de la structure après les années de pandémie ayant imposées des restrictions d'invitation dans les espaces collectifs.

Ainsi, des actions éducatives ont été organisées avec les parents : les Portes Ouvertes du jeu, les temps festifs, les premiers temps d'accueil des familles dans le quotidien de la crèche avec la réouverture de tous les espaces. Cette priorité a permis de créer du lien, d'assurer une continuité entre la maison et la crèche et de favoriser la co-éducation.



Professionnelles et parents réunis dans le jardin

C'est la rentrée ! ... et la plupart des enfants, et vous parents, ont pris le rythme des venues à la crèche.

Chacun s'acclimate dans les espaces, connaît de mieux en mieux l'équipe encadrante, ce qui favorise l'aisance et le bien-être dans ce lieu collectif.

Toute une organisation pédagogique est nécessaire pour donner des repères aux enfants, pour répondre à leurs besoins individuels dans la vie de groupe.

Afin de vous permettre, à vous parents, de passer un moment partagé dans la vie quotidienne de la crèche, nous vous invitons à nous rejoindre le :
Judi 28 septembre entre 16h30 et 18h30

Etre au cœur de la crèche pour jouer, rencontrer les autres parents, discuter avec l'équipe, observer et connaître la vie collective des bébés et jeunes enfants...

C'est un temps d'immersion, d'interactions avec votre enfant et son nouvel environnement, soyez les Bienvenus à la crèche !

C'est la rentrée à La Coccinelle !

Au programme :

- La journée type à la crèche ?
- Quels jeux, quels ateliers sont proposés ?
- Quelles sont les professionnelles de l'établissement ?
- Et nos intervenants et partenaires éducatifs ?

Temps d'immersion proposé aux parents pour vivre ensemble un temps de journée à la crèche - septembre 2023.

Également, le projet d'accueil s'est orienté en faveur des sorties et des rencontres avec des intervenants, favorisant ainsi les découvertes de l'environnement et de la nature.

✓ LES PROJETS DE L'ANNEE

LES PORTES OUVERTES A THEMES

Ces temps de jeux à thèmes sont organisés par l'équipe sous forme d'ateliers dans lesquels les enfants circulent librement. Cela favorise l'autonomie, la rencontre, les expériences partagées suscitant curiosité et découvertes. Elles ont lieu 1 fois par mois et lors des fêtes de l'année (fête de l'été, fête de Noël). Chaque professionnelle anime un atelier, les enfants circulent dans les espaces...

Atelier à l'intérieur et...



... et à l'extérieur en plein air !

LES HISTOIRES, CONTES, KAMISHIBAI ET BEBES LECTEURS

Les Enjeux :

- Adhérer au programme « Lire et Faire Lire », proposé par La Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales, en accueillant des lecteurs bénévoles à la crèche, pour enrichir l'accès aux livres, histoires, contes, kamishibai, ...
- Créer un partenariat avec la bibliothèque de Nuits Saint Georges en participant aux séances des "bébés lecteurs" qu'elle propose,
- Favoriser l'accès à la Culture pour le tout-petit et répondre, par là-même, à la demande politique petite enfance.



Les Objectifs :

Développer le langage, nourrir les jeunes enfants par les livres qui leur permettent de « rejouer » des situations du quotidien, trouver des réponses, vivre des émotions différentes, partager un moment de plaisir pour les enfants et les professionnelles qui les accompagnent, favoriser l'imagination.

Des achats d'albums ont été réalisés pour enrichir les supports d'histoires à la crèche.



LES FESTIVITES

Plusieurs évènements ont été organisés au cours des fêtes de l'année : Carnaval, fête de l'été, pique-nique avec le Relais Petite Enfance.



Le Carnaval des 4 unités de la crèche



Les interventions du musicien et ses percussions orientales

Matinée Jeux et pique-nique en partenariat du Relais Petite Enfance avec l'animation prévue par l'association KAYANE et ses ânes – juin 2023



Invitation à la fête de Noël de la crèche La Coccinelle



Vous êtes invités à nous rejoindre le
mardi 19 décembre 2023 à 16h30
pour fêter Noël à la crèche.

Invitation pour la journée de Noël

AU PROGRAMME :

- Ateliers de Noël proposés et animés dans les espaces ouverts de l'établissement,
en libre circulation des enfants et de leurs parents,

- **Spectacle de Noël « La moufle »**

- Petit Marché de Noël proposant des gourmandises, gâteaux et confiseries de Noël
dont la vente sera mise au profit de la tirelire de la crèche
pour des achats de jouets/jeux collectifs

- **Passage du Père Noël**

Pour tous, c'est l'occasion de partager un moment de convivialité,
de voir les enfants évoluer dans l'espace collectif, de rencontrer d'autres parents
et de prendre du temps avec l'équipe.

Merci de confirmer votre présence par mail : lacoccinelle@admr21.fr
Pour rappel, la crèche fermera à 16h30, pour l'organisation de la fête.



LA NATURE ET LES JEUX EXTERIEURS : RENDONS LA NATURE ACCESSIBLE AUX ENFANTS

La nature au centre des découvertes et des apprentissages...

La nature est une source inépuisable de plaisir et de découvertes pour le jeune enfant. Jouer avec des éléments naturels, respirer les herbes aromatiques, sentir le vent ou encore observer les insectes sont autant d'expériences sensorielles bénéfiques pour le développement de l'intelligence.

A la Coccinelle, nous bénéficions d'un magnifique espace extérieur permettant au jeune enfant de vivre au contact de la nature :

- La grande cour : pour les jeux moteurs. La colline est utilisée pour y planter des bulbes, avec les enfants, et obtenir des fleurs variées et colorées, à explorer avec les enfants.
- La cour des bébés : réservée aux enfants non marcheurs, qui ont besoin de plus de temps dans leurs déplacements, sans être bousculés.
- Le jardin : pour les ateliers jardinage et le coin sauvage.

Ces différents espaces sont exploités quotidiennement, selon la météo ; en cas de pluie modérée, des pantalons imperméables et bottes font partie du stock de la crèche pour jouer dans les flaques d'eau ou aller au jardin. Les sorties régulières et le jeu libre en milieu naturel apportent de nombreux bienfaits aux enfants,

que ce soit au niveau de la santé physique, mentale et émotionnelle ainsi que sur leurs apprentissages moteurs, cognitifs et relationnels.

Jouer dans la nature est une expérience merveilleuse pour le jeune enfant, car chaque jour est une surprise ! En particulier lors des ateliers jardinage ou dans le petit coin sauvage...

Cela permet au jeune enfant :

- d'encourager sa curiosité, son imagination et sa créativité
- de jouer en toute liberté, avec des éléments naturels, sous le regard bienveillant de l'adulte qui intervient le moins possible afin que l'enfant trouve lui-même ses propres solutions
- d'apprendre à connaître son corps, à mesurer les risques, à se déplacer autrement : l'enfant apprend, à son rythme, à connaître ses limites et à les dépasser
- de développer le langage : on nomme tout ce que l'on voit, tout ce que l'on entend, tout est mis en mots
- de diminuer le stress : la nature apaise l'esprit. Il y a beaucoup d'espace pour expérimenter, coopérer et imaginer... Il y a moins de compétition entre les enfants, les moments d'énerverment ou de cris des enfants sont nettement réduits à l'extérieur.
- d'apprendre à prendre soin de la nature : planter des graines, regarder ce qui a poussé, arroser, désherber, récolter...

Cela permet aussi de mener des actions en direction des familles :

- Faire participer les parents : en les invitant à des ateliers jardinage, et/ou en leur proposant de donner des plants pour notre jardin collectif.
- Accueillir les familles lors du goûter de fin d'année, dans un cadre naturel, joli et détendu. C'est l'occasion de leur montrer ce qui a été planté avec les enfants, comment le petit coin sauvage est exploité et d'échanger sur l'importance du contact avec la nature dans la vie de leur enfant.



Parent et enfant, ensemble, aux jeux extérieurs



Et, au-delà de ces nombreux atouts, être en contact avec la nature permet également de sensibiliser l'enfant à son environnement.

On peut protéger la nature quand on a appris à l'aimer, à la respecter. La nature nous touche, l'enfant d'aujourd'hui est l'adulte de demain qui aura, à son tour, le devoir de protéger l'environnement...

Les jeux extérieurs sont largement favorisés, les espaces des jardins de la crèche permettent aux enfants d'explorer, de créer et de partager, en toute sécurité et pour le bien-être en plein air.



→ La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

✓ LES AXES

Du fait de la reprise au 1er septembre, le projet pédagogique est en cours de réécriture. L'axe principal a été de trouver une organisation dû à cette même reprise.

✓ LES PROJETS DE L'ANNEE

EVEIL A LA LECTURE

La lecture a une place importante au sein de la structure, celle-ci vient ritualiser les transitions de nos temps forts. En effet, elle permet de nombreux bénéfices sur le développement de l'enfant. La lecture contribue au développement cognitif, développement du langage, stimule l'imagination ainsi que la concentration. Toutes les deux semaines des albums différents sont empruntés à la médiathèque de Longvic.

LA SEMAINE DU GOUT

La micro-crèche participe à la semaine du goût. Cette semaine est alors l'occasion de promouvoir l'éveil au goût en axant les ateliers sur la découverte de différents saveurs et goûts. Cette semaine a été appréciée du fait qu'ils ont pu bénéficier du plaisir de manger ce qui leur a été proposé.

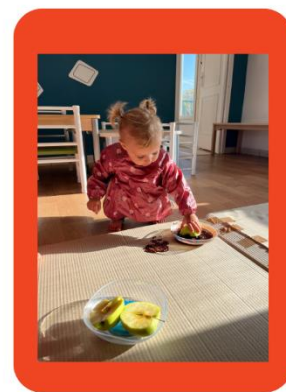
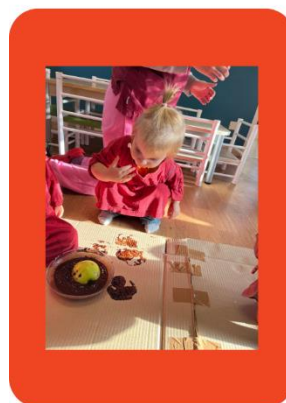
JOURNEE A THEME

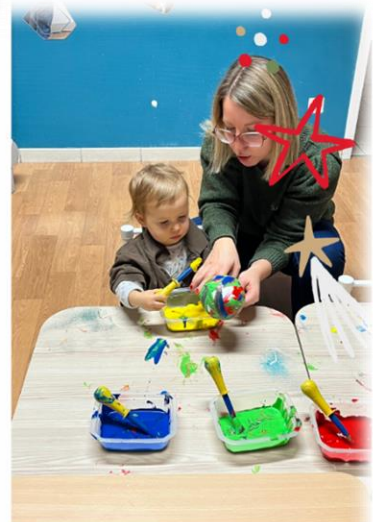
Des journées à thème peuvent être proposées et notamment se rattacher aux fêtes calendaires, comme Halloween ou encore Noël.



Semaine du goût

DU 16 AU 22 OCTOBRE





Il nous tient à cœur d'intégrer les familles à la vie de la structure. Nous les avons notamment invités à notre soirée sur le thème de Noël. Ces ateliers vont se poursuivre sur l'année 2024.



Au quotidien

o Les **activités sensorielles**

En effet, nous savons que l'enfant découvre son environnement grâce à ses sens. Ainsi, l'équipe éducative veille à proposer des ateliers permettant à l'enfant de développer ses sens. Cela passe notamment par :

- l'éveil au goût avec les ateliers cuisine pouvant être proposés
- l'ouïe à travers les moments d'écoute musicale
- le toucher avec la proposition de bacs transvasement
- la vue avec les ateliers snoezelen par exemple.



o Le **jeu libre**

Il fait partie de notre proposition pédagogique quotidienne. Le jeune enfant est libre de choisir le jeu avec lequel il a envie de jouer. Le jeu est primordial dans le développement de l'enfant. Il lui permet de se forger sa propre identité et ainsi de contribuer à son développement global.

Ces temps de jeu libres sont très importants pour nous en tant que professionnelle de la petite enfance, ils permettent d'observer. L'observation est un outil de travail primordial. En observant l'enfant nous allons pouvoir adapter notre posture quant à notre accompagnement quotidien. Lors de ces temps d'observation, en tant que professionnelle, nous adaptons notre posture, nous sommes une référence pour les enfants que nous accueillons, Anne Marie Fontaine parle d'adulte phare. Le positionnement de l'adulte au moment au

même où l'enfant joue, a une très grande importance, l'enfant va orienter ses zones de jeu en fonction de la position de l'adulte.



- o L'importance de l'**environnement extérieur**

Nous veillons à favoriser la découverte du monde qui les entourent. Pour revenir au développement des sens, la nature nous offre tant de possibilité à toucher, sentir, observer, ou encore écouter. Ecouter le chant des oiseaux, sentir le vent sur son visage, toucher la coquille de noix, ...

Un temps passé à l'extérieur est si riche.

Nous exploitons la plupart du temps le jardin de la crèche et dès que nous le pouvons, nous partons en balade dans le village de Saulon La Rue.

Les bienfaits de l'environnement extérieur sur l'enfant sont multiples. Il a un effet positif sur la condition physique, ainsi il permet de développer des habiletés motrices, travailler l'équilibre, la vitesse ou encore la coordination. Il vise à renforcer le système immunitaire et favoriser le bien-être. De plus, l'environnement extérieur est plus propice à la rencontre et au partage.

Le temps passé dans la nature n'est pas un temps de loisirs mais un investissement essentiel dans la santé des enfants.

